



CONDUCTEUR DE TMRP
TRANSPORT SPÉCIALISÉ DE PERSONNES HANDICAPÉES ET/OU À MOBILITÉ RÉDUITE
Accord du 7 juillet 2009 relatif à l'emploi de conducteur accompagnateur – IDCC16

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit dans son article 45 : « La chaîne des déplacements, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. »

Afin de permettre le transport de personnes présentant un handicap ou à mobilité réduite, en dehors des lignes régulières, des services de transport à la demande, appelés communément « transport de personnes à mobilité réduite » (TPMR), se sont développés.

Les partenaires sociaux ont souhaité, dans le cadre de la convention collective nationale du transport routier et des activités auxiliaires du transport, et plus particulièrement dans le cadre des dispositions sur le transport interurbain de voyageurs, définir et fixer les modalités et caractéristiques de cette activité.

PROGRAMME DE LA SESSION DE FORMATION CONTINUE

Renseignements et inscriptions : 05 64 11 56 82 – 05 64 11 56 83 – contact@ocef.fr

<p>OBJECTIFS : 2 modules obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none">• connaissance de la clientèle : accueil personnalisé, enfants handicapés, précautions gériatriques, troubles spécifiques• gestes et postures <p>Ces 2 modules doivent être complétée par un certificat PSC 1 pour délivrance de l'attestation finale.</p> <p>PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être titulaire du permis de conduire de catégorie B et / ou D• Conducteur effectuant, à titre permanent ou occasionnellement, un service spécialisé de transport de personnes handicapées et/ ou à mobilité réduite <p>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.- Salles de cours équipées de moyens multimédia.- Ouvrages pédagogiques et réglementaires.- Alternance de cours théoriques et de situations pratiques- Matériel pédagogique spécifique <p>QUALIFICATION DES INTERVENANTS :</p> <ul style="list-style-type: none">- Professionnels du transport de personnes en activité (gestionnaire de transport, conducteur de- Educateur en Activité Physique Adaptée et Santé	<p>EFFECTIFS : 15 stagiaires maximum</p> <p>HORAIRES : Jour 1 : 9h-12h / 13h-17h Jour 2 : 9h-12h / 13h-17h</p> <p>DUREE : 14h</p> <p>LIEUX DE FORMATION : Sites de Bayonne : Maison Diocésaine de Bayonne – 10 Avenue Jean Darrigrand – 64100 Bayonne Chambre de Métiers et de l'Artisanat – 25 Bd Artxague - 64100 Bayonne Site de Pau : Université des Métiers – Avenue Léon Blum – 64000 Pau</p> <p>MODALITES D'EVALUATION : Contrôle continu</p> <p>TITRE OU DIPLOME VISE : Obligation conventionnelle prévue par la Convention Collective Nationale des Transports Routiers</p> <p>COUT : Frais pédagogiques : 350 € à 400 € Cout d'inscription à l'examen : / Eligibilité CPF : NON Eligibilité Conseil Régional : OUI Eligibilité Pôle Emploi : OUI Eligibilité OPCO / FAFCEA / AGEFICE : OUI</p>
---	---



**PROGRAMME DE FORMATION CONDUCTEUR DE TMRP
TRANSPORT SPÉCIALISÉ DE PERSONNES HANDICAPÉES ET/OU À MOBILITÉ RÉDUITE**

Module 1 : gestes et postures.

- Présentation de l'accord de juillet 2009 : L'accord, les missions du conducteur accompagnateur...
- Notions d'anatomie et de biomécanique
- Notions d'ergonomie
- Techniques et gestes de sécurité et de confort.
- Manutention de malades et PMR
- Mises en situation pratique

Module 2 : connaissance de la clientèle :

- Accueil personnalisé des usagers,
- Les différentes déficiences motrices, sensorielles et mentales
- Les enfants et les adultes handicapés,
- Les troubles spécifiques ;
- Communication et aspects psychologiques liés aux pathologies et handicaps
- Découverte du handicap par des mises en situation